

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 20 JUL. 2011

Direction des ressources humaines

Note

Département des Relations sociales

à

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Nadège Courseaux/Claudette Quintilla

Claudette.Quintilla@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 71 12 - Fax : 01 40 81 84 49

Destinataires *in fine*

Objet : Elections du 20 octobre 2011 - renouvellement des représentants du personnel au comité technique ministériel.

P.J : note spécifique

Je vous prie de trouver ci-joint la note spécifique relative aux modalités d'organisation du scrutin prévu le 20 octobre 2011 concernant l'élection des représentants du personnel aux instances visées en objet dans tous les services qui relèvent du MEDDTL.

Il vous appartient de prendre, en concertation avec les organisations syndicales locales, les mesures d'organisation nécessaires et d'assurer la diffusion qui convient au présent document.

La directrice des ressources humaines



Hélène EYSSARTIER

DESTINATAIRES

- Monsieur le Vice-Président du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- Monsieur l'Inspecteur général des affaires maritimes (IGAM)
- Madame la Commissaire générale au développement durable, Déléguée interministérielle au développement durable
- Monsieur le Directeur général de l'aviation civile (DGAC)
- Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)
- Monsieur le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)
- Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- Monsieur le Directeur général de la prévention des risques (DGPR)
- Monsieur le Préfet, Délégué à la sécurité et la circulation routières (DSCR)
- Monsieur le Secrétaire général (SG)
- Madame la Directrice des ressources humaines

Madame et Messieurs les Préfets de région

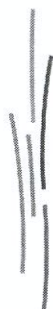
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- Direction inter-régionale de la mer (DIRM)
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Direction de la mer (DM)
- Centre d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre (CETE)
- Service de la navigation du Nord-Est, du Nord Pas-de-Calais, de Rhône -Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse (SN)

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- Direction départementale des territoires (DDT)
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM)
- Service maritime du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et Calais

Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Directions interdépartementales des routes (DIR)



Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs

- Centre inter-régional de formation professionnelle (CIFP)
- Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
- Ecole nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Centre d'étude des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)
- Bureau d'enquêtes accidents/mer (BEA/Mer)
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEATT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEASAC)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Secrétariat général du tunnel sous la Manche (SGTM)
- Armement des phares et balises (APB)
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGB)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages
- Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (SCHAPI)
- Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CP2I)
- Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (CEIGIPEF)
- Agence française pour l'information multimodale et la billetterie

Mesdames les Directrices générales, Messieurs les Directeurs généraux des établissements publics administratifs, établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, établissements publics à caractère scientifique et technologique.

- Agence des aires marines protégées (AAMP) ;
- Agences de l'eau (Adour - Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie) ;
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) ;
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) ;
- Ecole nationale supérieure maritime (ENSM) ;
- Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC) ;
- Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) ;
- Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) ;
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) ;
- Institut géographique national (IGN) ;
- Météo-France ;
- Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ;
- Parc amazonien de Guyane
- Parcs nationaux (Cévennes, Ecrins, Guadeloupe, Mercantour, Port-Cros, Pyrénées, La Réunion, Vanoise) ;
- Parcs nationaux de France (PNF).